

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION EN LIGNE SUR MENTOR

La formation « Savoir réagir face aux risques, saison2 » est en ligne sur la plateforme de formation interministérielle MENTOR.

Le suivi du e-learning est réalisé sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet par l'établissement et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (Explorer, Firefox, plugin flash...).

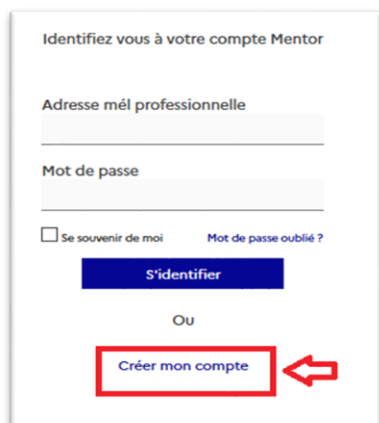
1-Disposer d'une adresse mail professionnelle

La création de votre compte MENTOR nécessite de disposer d'une adresse mail en : nom.prenom@educagri.fr

Si vous n'en disposez pas encore, demandez à votre établissement l'attribution de votre adresse mail professionnel.

2- Créer son compte MENTOR

1. Connectez-vous à <https://mentor.gouv.fr/>
2. Sur la page d'accueil de la plateforme, cliquez sur « **Créer mon compte** »



Une première étape consiste à la vérification de l'éligibilité du courriel professionnel, puisque seuls les noms de domaines de messagerie référencés par le ministère chargé de l'agriculture peuvent créer un compte sur MENTOR.

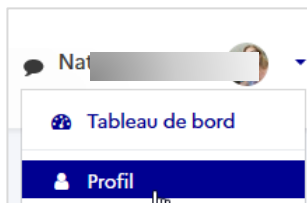
Pour les agents des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les courriels au format nom.prenom@educagri.fr sont éligibles.

3. Une fois l'éligibilité vérifiée, vous accédez au formulaire de création de compte.
4. Renseignez les champs du formulaire – **en veillant bien à choisir le ministère de l'agriculture comme entité de rattachement principale** – et validez votre demande de création de compte.

Vous recevrez une confirmation de la création de son compte MENTOR par courriel. Pensez à vérifier les courriers indésirables.

3- Mettre à jour son profil sur Mentor

A la première connexion, vous devez vérifier et, si besoin mettre à jour, les données de votre profil : (en haut à droite de l'écran MENTOR)



- Données personnelles : sexe, année de naissance, statut et catégorie
- Entité de rattachement principale : sélectionnez « Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire »
- Entité(s) de rattachement secondaire(s) : ne rien sélectionner
- Structure de rattachement : saisissez « EPLEFPA »
- Affectation : saisissez le nom de votre EPL (par exemple « EPL du Loiret »)
- Sélectionnez la région puis le département de votre EPL

La mise à jour du profil est indispensable pour le suivi et le pilotage du e-learning.

4- Connexion et Auto-inscription au E-learning « Savoir réagir face aux risques, saison 2 »

Le lien de connexion au E-learning « Savoir réagir face aux risques » est précisé sur la page dédiée du site FORMCO : <https://formco.agriculture.gouv.fr/savoir-reagir-face-aux-risques>

La session est ouverte en Auto-inscription :

Cliquer sur la flèche en bas à droite de l'encadré de la session

Puis cliquer sur « Inscription »

Vous pouvez démarrer votre formation !

Une fois son compte créé l'agent accède à l'offre de formation proposée par le ministère chargé de l'agriculture et par la communauté interministérielle de MENTOR.

[En savoir plus sur MENTOR](#)
